

**CIRCONSCRIPTION DE VESOUL 1**

Affaire suivie par :  
Isabelle MAURER  
Tél : 03.84.78.63.57  
Mél : isabelle.maurer@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419  
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 23 septembre 2022

L'inspectrice de l'éducation nationale  
En charge de la mission départementale « Sciences »

à

Mesdames, messieurs les enseignants  
du département de La Haute-Saône  
s/c des IEN de circonscription

**Objet : renforcement de l'éducation au développement durable**

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations.

Notre action en faveur de la transition écologique et énergétique repose sur deux piliers : connaître et agir. La formation des élèves sur ces thématiques doit être renforcée afin de faire évoluer leurs comportements (référence à la circulaire de rentrée 2022).

Pour conduire vos actions dans une logique de projets, vous pouvez vous inscrire au programme des aires terrestres éducatives (ATE).

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Outils de pédagogie active, les aires éducatives permettent aux élèves de choisir la zone sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au cœur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année et de les initier ainsi à l'éco-citoyenneté.

Dans notre région, c'est l'Agence Régionale de la Biodiversité qui est la structure référente de ce dispositif.

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre le lien suivant : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Le groupe départemental 70 « Sciences » est à vos côtés pour accompagner les écoles qui souhaiteraient s'engager dans la labellisation E3D (École en Démarche globale de Développement Durable). Le label E3D est délivré à partir d'un cahier des charges national. Ce label E3D est parfaitement compatible avec d'autres labels portés par certains partenaires notamment le label Eco-Ecole.

La grille d'auto-positionnement est téléchargeable sur le site EDD académique :

<http://edd.ac-besancon.fr/labellisation-e3d/>

Le site académique <http://edd.ac-besancon.fr> a pour vocation de rendre compte des actions EDD qui sont développées dans les écoles. Chaque équipe-école peut transmettre à Éric Jourdan, chargé de mission EDD ([eric.jourdan@ac-besancon.fr](mailto:eric.jourdan@ac-besancon.fr)) un bref compte-rendu, avec photos, des actions significatives déployées dans son école, relatives à l'EDD, en vue d'une diffusion sur le site EDD académique. Une trame de formalisation des actions est disponible sur le site : <http://edd.ac-besancon.fr/mission-des-personnes-ressourcesedd-en-etablissement-predd/>

Ces fiches actions sont répertoriées par identification géographique et par champs d'activité. Elles devraient permettre de faciliter les échanges entre les écoles qui travaillent sur les mêmes thématiques.

Depuis l'année dernière, une charte de partenariat dans le cadre de projets liés à l'EDD, disponible sur le site dédié (<http://edd.ac-besancon.fr>) permet d'apporter un cadre pour l'intervention de partenaires extérieurs. L'équipe académique vous remercie par avance de bien vouloir la transmettre aux partenaires qui souhaiteraient intervenir dans vos établissements et de la faire remonter à Éric Jourdan.

Le groupe départemental et moi-même comptons sur votre investissement pour l'engagement de nos élèves dans l'EDD.

L'inspectrice de l'éducation nationale



Isabelle Maurer